

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Lac-Tremblant-Nord

Je, Stephanie Carriere
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2024-03

Numéro

ayant pour titre : Second projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

165

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

27

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

1

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2024-03

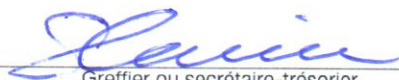
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Mont-Tremblant ce 2 octobre 2024 à 10 h 41
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2024 05 10
année mois jour